



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'OFFLANGES

Séance du 08 septembre 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9		L'an deux mille vingt-trois, Le huit du mois de septembre à vingt heures trente minutes, Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jean-Claude THABARD, Maire.	
Date de convocation : 17/08/2023 Date d'affichage : 18/09/2023		Présents : Cédric BARBIER, Bruno CHAUCOUVERT, Claude COMTE, Jean-Marie GUELLE, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Jean- Claude THABARD, Nicolas THABARD, Thierry VINCENT. Excusé : Ludivine GERARDIN pouvoir à Jean-Michel GRAS, Jean-Michel GRAS.	
VOTE	Abstention	/	Secrétaire de séance : Nicolas THABARD.
	Contre	/	
	Pour	9	

DELIBERATION 2023-28

Réfection du mur de soutènement rue du Château d'Eau Désignation d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

CONSIDERANT la nécessité de désigner une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation des prestations suivantes : **Réfection du mur de soutènement rue du Château d'Eau** ;

VU la proposition de Monsieur Le Maire de retenir le SIDEC en qualité d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **RETIENT** la proposition du Maire et **ATTRIBUE** la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage au SIDEC pour l'opération visée ci-dessus ;
- ✓ **PREND NOTE** que les frais d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sont fixés forfaitairement à 1 371.00 € HT ;
- ✓ **AUTORISE** Le Maire à signer le contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage correspondant ;
- ✓ **PRECISE** que la dépense correspondante sera comprise dans le financement de l'affaire citée en référence.



Pour extrait certifié conforme,
Le maire,
Jean-Claude THABARD.

